

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
NORME DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
IEC STANDARD

Modification

n° 1
Juin 1988
à la

Publication 233
1974

Amendment

No. 1
June 1988
to

Essais des enveloppes isolantes
destinées à des appareils électriques

Tests on hollow insulators
for use in electrical equipment



Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

3, rue de Varembe
Genève, Suisse

n° 1
Juin 1988
à 1a

No. 1
June 1988
to

Publication 233
1974

Essais des enveloppes isolantes
destinées à des appareils électriques

Tests on hollow insulators
for use in electrical equipment

© CEI 1988

Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Code prix
Price code 1

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

PREFACE

La présente modification a été établie par le Sous-Comité 36C: Isolateurs pour sous-stations, du Comité d'Etudes n° 36 de la CEI: Isolateurs.

Le texte de cette modification est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
36C(BC)42	36C(BC)47

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette modification.

Page 8

5. Examen visuel

Remplacer le texte existant de cet article par ce qui suit:

5.1 *Enveloppes isolantes en matière céramique*

a) Surface externe

La couleur de l'isolateur doit correspondre sensiblement à la couleur spécifiée sur le dessin. De légères variations dans la teinte de l'émail sont autorisées et ne peuvent faire l'objet d'un refus. Cela est également applicable aux parties où l'émail est moins épais, donc plus clair, telles que les bords à faible rayon.

Les surfaces spécifiées sur le dessin comme devant être émaillées doivent être recouvertes par un émail lisse, brillant et dur, sans craquelures ni autres défauts préjudiciables à une bonne tenue en service.

Les défauts d'émail correspondent à des endroits sans émail, à des éclats, à des inclusions dans l'émail et des piqûres.

La pratique normale est de chanfreiner les arêtes internes et externes des faces tronçonnées ou meulées pour éviter l'endommagement dû à des écaillages.